



## REGLEMENT BOURSE AUX JOUETS

**LIEU** ADECL  
La Mignonnaire  
Rond point route de Montmorillon  
86320 Lussac Les Châteaux  
Tél : 05 49 84 91 10

**DATE** Samedi 21 novembre 2015  
De 9 h 00 à 17 h 00

### **DEPOT DES JOUETS**

Mercredi 18 et vendredi 20 novembre 2015  
De 9 h 00 à 17 h 00

### **REPRISE DES INVENDUS**

Mercredi 25 novembre 2015  
de 9 h 00 à 16 h 00

### **DROIT DE DEPOT + COMMISSION / VENTE**

2 € par liste payable le jour du dépôt  
10 % pour jouets, jeux (de société, vidéo)  
20% pour objets multimédias

### **PRIX DE VENTE**

A fixer lors du dépôt

### **NOMBRE DE JOUETS**

20 par liste

### **Remarques :**

- Sont exclus : les jouets en mauvais état et incomplets, ainsi que les cassettes audio et vidéo.
- Le nombre de peluches est limité à 1 par liste.
- Le nombre d'objet multimédia est limité à 1 par liste.
- Un règlement spécifique aux objets multimédia est disponible sur le site internet de l'association ([www.adecl.com](http://www.adecl.com)) et sera affiché dans les locaux.
- Après vérification, l'ADECL s'autorise le droit de retirer de la vente tout objet incomplets ou défectueux.
- Les puzzles sont limités à 300 pièces et doivent être déposés assemblés afin de vérifier qu'ils sont complets (pour des raisons de place, ils seront vendus démontés)
- Les circuits et jeux à monter doivent être assemblés sinon fournir une photo après assemblage.
- Pour tout paiement par chèque supérieur à 50 €, une carte d'identité correspondant au chèque sera demandée.

**Ne pas oublier votre justificatif de dépôt pour la reprise des invendus**